



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B. - VICENTE.

N° 2016/85

Objet : Budget Principal 2016 : décision modificative n°2 - Augmentations de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le Budget Principal 2016, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal 2016 prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

	Augmentations de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Investissement	28031	18.000 €	2182	39.200 €
	021	21.200 €		
Fonctionnement	7788	39.200 €	023	21.200 €
			6811	18.000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2016


Le Président
Raymond GARDELLE
